



ÉCOLE INTERNATIONALE DES 3 FRONTIÈRES
INTERNATIONAL SCHOOL
SAINT-LOUIS

Dossier d'inscription 2026/2027

(Un dossier complet par élève)

- ☐ Fiche d'inscription renseignée et signée des deux responsables légaux.
- ☐ Règlement financier signé par les deux responsables légaux.
- ☐ 1 photo d'identité de l'élève.
- ☐ Photocopie des pièces d'identité du père et de la mère
- ☐ Justificatif de domicile de moins de 3 mois, pour les 2 parents (si séparés)
- ☐ Attestation d'assurance scolaire 2026/2027
- ☐ Fiche infirmerie complétée avec la copie du carnet de vaccinations à jour
- ☐ Fiche inscription demi-pension
- ☐ Autorisation parentale de sortie (fin des cours)
- ☐ En cas de séparation ou de divorce : prononcé du jugement concernant la garde parentale légale de l'enfant ou/et lettre d'autorisation pour la scolarisation de l'enfant à l'EI3F de l'autre parent.
- ☐ En cas de besoin de suivi médical ou pédagogique : certificats médicaux, PAI, PAP, bilan(s) orthophonique(s)...



ÉCOLE INTERNATIONALE DES 3 FRONTIÈRES
INTERNATIONAL SCHOOL
SAINT-LOUIS

Fiche d'inscription Ei3F

Année scolaire 2026/2027

Renseignements sur l'élève

Nom :

Prénom(s) :

Classe demandées (rentrée scolaire 2026) :

Date de naissance :

Lieu de naissance (pays) :

Sexe (masculin, féminin) :

Nationalité(s) :

Langue maternelle :

Langue(s) parlée(s) à la maison de l'élève :

Cursus scolaire

Année scolaire	Classe - établissement - ville - pays
2025/2026	
2024/2025	
2023/2024	
2022/2023	

Informations diverses

Autorisation de l'utilisation des photographies réalisées dans le cadre des activités en lien avec l'établissement (pédagogiques, voyages, sorties...) : OUI : ☐ NON : ☐

J'autorise mon enfant à utiliser les véhicules de l'Ei3F en cas de sorties scolaires ou d'urgence médicale :

OUI : ☐ NON : ☐

Remarques relatives à l'élève (problèmes médicaux, allergie, asthme, diabète, suivi orthophonique...) :

Renseignements sur les responsables légaux

Situation familiale des responsables légaux (mariés, divorcés, séparés, autres) :

Responsable 1 (personne en charge des règlements des frais de scolarité)	Responsable 2
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Carte d'identité / passeport :	Carte d'identité / passeport :
Lien de parenté (père, mère, tuteur légal) :	Lien de parenté (père, mère, tuteur légal) :
Profession :	Profession :
Employeur :	Employeur :
Nationalité(s) :	Nationalité(s) :
Langue(s) parlée(s) :	Langue(s) parlée(s) :
Email :	Email :
Téléphone : - Domicile : - Bureau : - Portable :	Téléphone : - Domicile : - Bureau : - Portable :
Adresse :	Adresse :
Code postal : Ville :	Code postal : Ville :

Autres enfants à l'Ei3F

Nom Prénom :	Classe

Communication

Si les adresses sont différentes, l'enfant vit-il chez : (le père, la mère, autre...)

A ,
le

Signature du Responsable 1	Signature du Responsable 2
----------------------------	----------------------------

le

Signature du Responsable 1

Signature du Responsable 2



ÉCOLE INTERNATIONALE DES 3 FRONTIÈRES
INTERNATIONAL SCHOOL
SAINT-LOUIS

Académie Sportive Ei3F (à partir du CM2)

2026/2027

Football

Nom :

Prénom :

Joue : ☐ en loisirs ☐ à l'école ☐ en club ☐ en sélection Depuis combien d'années :

Niveau football : ☐ District ☐ Régional ☐ National Combien d'entraînements par semaine :

Taille : Poids : Taille pour le maillot et le short (XS, S, M, L, XL, XXL) :

Nom de son club actuel et de son coach :

N° Licence (facultatif) :

N° Sécurité sociale :

Caisse d'Assurance Maladie :

Assurance Responsabilité Civile (numéro du contrat) :

Mutuelle :

Informations : poste, qualités sur le terrain, secteurs de progression :

.....

Santé

Informations complémentaires :

.....

Autorisations parentales

Monsieur ou Madame (Nom et prénom) :

Par la présente, j'autorise mon fils ou ma fille, à participer à toute activité organisée par L'Académie Sportive Ei3F.

J'autorise le personnel de l'Académie Sportive Ei3F à transporter mon enfant avec les véhicules de l'Ei3F si la situation le nécessite.

Je m'assurerais et garantirai que mon enfant se conforme au règlement de l'Académie, sachant que des sanctions pourront être prises en cas de non-respect.

Date :

Lieu :

Signature et Nom des 2 représentants :

Règlement financier Etablissement Privé International des 3 Frontières

Année scolaire : 2026/2027

Nom :

Prénom :

Classe :

L'accès au service public d'enseignement français est subordonné au paiement d'un tarif. L'inscription annuelle de l'élève entraîne acceptation des frais de scolarité et autres frais annexes ainsi que des modalités arrêtées par le présent règlement. Les frais de scolarité sont révisables chaque année. L'augmentation annuelle des frais de scolarité ne pourra excéder 5% par rapport au montant en vigueur au cours de l'année scolaire précédente. Toutefois, en cas de circonstances exceptionnelles affectant de manière significative les charges de l'établissement, la direction se réserve le droit de proposer une révision supérieure, qui devra alors être dûment motivée et communiquée aux familles. Les nouveaux montants des frais de scolarité sont arrêtés par la direction de l'établissement au plus tard le 1^{er} mars et s'appliquent de plein droit à compter de la rentrée scolaire suivante.

1. Frais de scolarité

Les frais de scolarité sont forfaitaires et annuels, leur montant est fonction du niveau de scolarisation. Ils sont dus d'avance. La période de facturation annuelle et forfaitaire est fractionnée en dix mois de septembre à juin. Leur recouvrement se fait en 3 échéances :

- Encaissement de la 1^{ère} échéance : Le 30 juin ou le jour de l'inscription (en cas d'inscription tardive)
- Encaissement de la 2^{ème} échéance : entre le 15 novembre et le 1^{er} décembre
- Encaissement de la 3^{ème} échéance : entre le 15 février et le 1^{er} mars

Périodes de facturation annuelle forfaitaire	
1 ^{ère} échéance	Septembre à décembre
2 ^{ème} échéance	Janvier à Mars
3 ^{ème} échéance	Avril à Mai

Toute autre disposition (mise en place d'échéanciers de règlement, délais de paiement....) est de la seule compétence du directeur administratif et financier.

1.1. Avis aux familles et rappels :

Chaque terme fait l'objet d'un avis des sommes à payer, transmis à la famille par l'intermédiaire de l'élève. Si la famille ne s'est pas acquittée des sommes dues dans un délai de 15 jours calendaires après réception de l'avis à payer, un premier rappel, fixant une échéance précise est transmise aux parents responsables. A défaut de paiement à la date d'échéance précisée par le premier rappel, un second rappel sera envoyé dans les mêmes conditions. Si besoin est, une ultime relance intitulée « Avis avant poursuite » sera transmise selon le même mode opératoire. En l'absence de régularisation dans le délai fixé par l'ultime relance, l'établissement pourra engager des poursuites par la voie contentieuse. L'absence de régularisation avant la fin du trimestre pourra entraîner une radiation de l'élève sans autre avis. Aucune réinscription ne sera possible tant que l'intégralité des sommes dues n'a pas été payée.

Les familles sont personnellement redevables des frais de scolarités et des frais annexes. Les modalités contractuelles existant entre les familles et leurs employeurs ainsi que les procédures spécifiques de ces derniers ne sont pas opposables à l'EI3F. Lorsque les frais de scolarité, et éventuellement les frais annexes, sont pris en charge par leurs employeurs, les familles doivent s'assurer du paiement effectif des factures.

1.2. Arrivée et départ en cours d'année :

En cas de résiliation du présent contrat par l'élève ou ses représentants légaux, qui interviendrait après le versement de l'échéance du premier trimestre, l'intégralité de l'année scolaire restera due, sauf si la résiliation trouve son origine dans un cas de force majeure tel que défini par la loi, ou dans un motif impérieux qui serait extérieur à la seule volonté de l'élève, ou ses représentants légaux.

En cas de résiliation en cours d'année par l'EI3F, les frais de scolarité seront remboursés au prorata de la durée restant à courir, sauf si la résiliation est fondée sur une faute imputable à l'élève ou ses représentants légaux.

L'inscription au service de demi-pension est valable pour le trimestre et une facture trimestrielle sera transmise aux parents. Toutefois, si un changement de régime devait intervenir dans le courant du trimestre, il faudra impérativement avertir l'établissement avant le début de l'échéance suivante. Toute semaine entamée est due dans son intégralité.

Un forfait de 3 €/jour est demandé si l'enfant ne s'inscrit pas au service de traiteur (et amène sa lunch box pour des raisons médicales uniquement avec l'accord de la direction).

Aucune remise d'ordre financier n'est possible, en raison de l'absence de l'élève (maladie, exclusion temporaire...). En revanche, une remise d'ordre exceptionnelle peut être accordée, à la demande de la famille, dans le seul cas d'absence de l'élève pour maladie ou accident d'une durée consécutive supérieure à 30 jours (absence justifiée par certificat médical). La décision d'attribution de la remise et son montant relève de la seule appréciation du directeur financier.

2. **Droits annexes**

Frais d'inscription (FI) : ils sont dus chaque année au moment de l'inscription et ne sont pas remboursables. Leur versement valide l'inscription et conditionne l'admission de l'élève en classe. Vous disposez d'un délai de quatorze jours pour exercer votre droit de rétractation, sans avoir à motiver votre décision ni à supporter d'autres coûts, que ceux prévus aux articles L.221-23 à L.221-25. Ceci, dans le cas de l'envoi du dossier par voie dématérialisée. Ce délai ne s'applique pas si vous remettez votre dossier en main propre, au siège de l'Établissement des 3F.

Les sorties pédagogiques (incluant le voyage scolaire à partir de la classe de CP) et nécessitant un bus et/ou des entrées au musée font partie intégrante du projet pédagogique obligatoire de l'école et seront facturées en supplément.

3. **MOYENS DE PAIEMENT**

Afin d'éviter la manipulation excessive d'espèces, le règlement des frais de scolarité et les droits annexes se feront exclusivement par virement.

A :

Le :

Représentant 1 de l'élève : NOM : Prénom : Signature précédée de la mention « lu et approuvé »	Représentant 2 de l'élève : NOM : Prénom : Signature précédée de la mention « lu et approuvé »
--	--



ANNEXE AU RÈGLEMENT FINANCIER

Je soussigné(e)

Responsable de l'élève

en classe de :

Atteste avoir pris connaissance du présent règlement financier et en accepter l'ensemble des dispositions et notamment le montant des frais de scolarité et le calendrier des échéances à régler.

Je reconnais par ailleurs devoir à l'Ei3F l'intégralité des montants de droit de scolarité et des droits annexes applicable à cet élève, compte-tenu de sa situation et sur la base des tableaux suivants :

DROITS ANNUELS DE SCOLARITÉ 2026/2027

Maternelle	Primaire	Collège
5840 €	5840 €	6840 €

ACADEMIE SPORTIVE EI3F (droit annuel en supplément)

12 h d'entraînement* et 25 h d'enseignement (par semaine) Partenariat avec les Cours Pi	A partir du CM2 1100 €
--	---------------------------

**Entraînements de l'Académie, travail technique individuel et collectif. Séances de travail physique et mentale en salle de gym ou en extérieur. Organisation d'essais dans des meilleurs clubs de la région en fin d'année, uniquement si le niveau du joueur le permet*

DROITS D'INSCRIPTION

Maternelle	Primaire	Collège
500 €	500 €	500 €

DROITS DE DEMI-PENSION

	Droits hebdomadaires
Traiteur, encadrement pendant le temps de déjeuner, utilisation des équipements.	36 € pour 4 jours - 45€ pour 5 jours

Fait à :

Le :

Représentant 1 de l'élève : NOM : Prénom : Signature précédée de la mention « lu et approuvé »	Représentant 2 de l'élève : NOM : Prénom : Signature précédée de la mention « lu et approuvé »
--	--

2 exemplaires :

1 à conserver par la famille

1 à remettre daté et signé lors de l'inscription ou réinscription



Fiche infirmerie 2026/2027

(joindre OBLIGATOIREMENT la photocopie du carnet de vaccinations à jour)

NOM - Prénom de l'apprenant :

Date de naissance :

Classe :

Représentants légaux :

NOM, Prénom :

Adresse :

NOM, Prénom :

Adresse : .

PERSONNES À PREVENIR EN CAS D'ACCIDENT (dans l'ordre de priorité)

Nom Prénom	Parenté	Téléphone personnel	Téléphone travail	Poste

AUTORISATION DU RESPONSABLE LEGAL DE L'ELEVE EN CAS DE MALADIE OU D'ACCIDENT

En cas d'urgence et sauf indications différentes de votre part, l'élève sera conduit par les services de secours (pompiers ou SAMU) à l'hôpital où toutes mesures (médicales et/ou chirurgicales) utiles d'urgence seront prises par l'Administration de l'établissement hospitalier.
Un élève mineur ne peut sortir de l'Hôpital qu'accompagné de sa famille.

Nom, adresse, téléphone du médecin traitant :

Si vous souhaitez donner d'autres informations particulières (TDA, HPI, Dys, allergie, etc)
merci de le préciser ci-dessous :

Fait à, le / /

Signature des responsables légaux (précédée de la mention « Lu et approuvé ») :

Inscription demi-pension - Année scolaire 2026/2027

Nom :

Prénom :

Classe :

Le prix des repas préparés par le traiteur est de **36 €** pour une semaine de **4** jours, ou de **45 €** pour une semaine de **5** jours (= avec le mercredi).

Ces montants couvrent également les frais d'encadrement et l'utilisation des équipements durant la pause méridienne.

Merci de confirmer votre choix par une croix dans la case qui vous convient :

Cantine 4 jours	Cantine 5 jours	Végétarien 4 jours	Végétarien 5 jours

La facture des repas est établie par trimestre, à l'avance. Elle est à régler par virement bancaire sur le compte de l'EI3F, aux trois échéances suivantes :

	Appel de fonds	Date limite de paiement
1 ^{er} tiers	01/09/2026	15/09/2026
2 ^e tiers	01/01/2027	15/01/2027
3 ^e tiers	01/04/2027	15/04/2027

En cas de retard de paiement, des pénalités seront appliquées (voir avenant 1 du règlement financier).

Saint Louis, le

Nom du représentant légal 1 :

Nom du représentant légal 2 :

.....

.....

Signature (*) :

Signature (*) :

Autorisation parentale de sortie - Année scolaire 2026/2027

Je soussigné(e).....

Père - Mère - Tuteur*

De l'enfant

De la classe de

☐ Autorise mon enfant à quitter seul l'enceinte de l'école à la fin des cours,

☐ Autorise :

Nom	Prénom	Téléphone

à venir récupérer mon enfant à la fin des cours.

Une pièce d'identité sera demandée.

En signant cette autorisation, je décharge l'Etablissement privé International des 3 Frontières de toute responsabilité en cas d'accident survenant à la fin des cours en dehors du périmètre de l'école.

Sans autorisation, les élèves resteront automatiquement au périscolaire de l'EI3F.

Saint-Louis, le

Signature et Nom des 2 représentants légaux :

« Lu et approuvé - bon pour accord »